

Dynamiser L'Instance Représentative du Personnel (IRP)

PUBLIC

Le stagiaire est membre ou futur membre de l'IRP tel que le CHSCT ou le CSE
Il est directement intéressé par les problèmes d'hygiène et de sécurité dans votre entreprise.

PRE-REQUIS ET ENGAGEMENT

Le module est complémentaire à la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » proposé par la Carsat. Il est donc nécessaire d'avoir suivi ce module en amont.

OBJECTIFS

Donner des outils pratiques pour un fonctionnement efficace des Instances Représentatives du Personnel (IRP) en matière de santé, sécurité et de conditions de travail. Seules les missions en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail sont traitées.

Ce module ne se substitue pas aux formations dispensées par les organismes agréés soit au niveau national par arrêté ministériel, soit au niveau régional par arrêté du préfet.

CONTENU

- Quand y-a-t-il création d'une IRP dans une entreprise?
- Qui la compose et quel est le mode de nomination de ses membres?
- Quelle doit être la formation de ses membres ?
- Quelles sont leurs missions ?
- Quels sont les moyens de fonctionnement de l'IRP?
- Quand et par qui sont réalisées les visites d'atelier et les analyses AT/MP?
- Droit d'alerte, droit de retrait, registre de Consignation d'Avis de Danger Grave et Imminent (CADGI) ?

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés et partages d'expérience. Travaux en sous-groupes sur des études de cas.

MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en salle de formation, équipée d'un vidéoprojecteur, tableau, paperboard. Les supports pédagogiques sont délivrés sous format numérique et papier.

INTERVENANTS

Le stage est animé par les Contrôleurs de Sécurité du Service Prévention de la CARSAT.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les participants se verront délivrer une attestation individuelle de fin de formation validant leurs acquis.

DUREE

La formation se déroulera sur une journée (7 heures) en complément de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Pôle DIF
Carsat Normandie
02 35 03 58 05
formation.prevention@carsat-normandie.fr

COUT

Aucun coût pédagogique

Le déjeuner reste à la charge de l'entreprise (prévoir espèces ou chèques)